

# DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE, 10 JOURS AVANT LA DATE DE L'OCCUPATION (a.m. du 13/01/2000).

A envoyer, dûment datée et signée :

- par télécopie : au 03 86 35 02 67
- Par courrier : Mr le Maire, Place Louis Dubost, 89600 SAINT- FLORENTIN
- Par dépôt : en Mairie ou à la Police Municipale

ATTENTION : Il s'agit là d'une demande d'autorisation. Un acte administratif vous sera adressé si cette demande est agréée. La réservation des emplacements sur le domaine public ne peut se faire qu'une fois l'autorisation acceptée. La mise en place, sauf avis contraire, est à la charge du pétitionnaire.

## DEMANDEUR :

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

TELEPHONE et adresse mail  
(obligatoire).....

Qualité(1)       Propriétaire       Entrepreneur       Locataire       Autre :.....

Sollicite(1)       pour mon compte       pour le compte  
de.....  
domicilié.....

N°	Rue	Adresse des Travaux Code Postal	Ville
	DU .....	AU.....	
		Horaire : de	à

## OBJET : (1)

- Déménagement / emménagement avec nombre de véhicules : ..... Immatriculation : .....  
Durée : .....
- Route barrée
- stationnement interdit nombre de places :
- Dépôt d'une benne
- Sur trottoir
- sur chaussée
- Echafaudage : Dimensions :
- Travaux sur trottoir
- stationnement interdit
- Durée
- Travaux avec tranchée
- sous trottoir,  sous chaussée
- Branchement EDF/ GDF/ EAU
- Circulation interdite / alternée
- Stationnement interdit

Je m'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté qui me sera délivré pour la demande citée en objet

Il est à rappeler que les arrêtés de travaux, circulation, pose d'échafaudage sont payants (délibération du conseil municipal du 24.06.2010), voir tarifs au dos.

Les autorisations seront adressées par Mail au demandeur.

Tout arrêté payant délivré, sera facturé, même en cas de modification.

A Saint-Florentin le  
Signature,